



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE ROGER SALENGRO**

Arrêté de police N° 06/2023 (ST) du 20 février 2023

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Considérant qu'une fête foraine se déroulera sur le territoire
de la Commune du samedi 05 mars 2022 au jeudi 16
mars 2022 et qu'il est nécessaire de réglementer le
stationnement des caravanes et véhicules des forains.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Les forains sont autorisés à stationner leurs caravanes et
véhicules sur la place Roger Salengro à compter du mercredi
01 mars 2023 et ce pendant toute la durée de la fête foraine.*

ARTICLE 2

*A leur départ, ils veilleront à laisser les lieux en parfait état
de propreté.*

ARTICLE 3

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire chef de district de
police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 20 février 2023*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

